

urgent d'entreprendre l'étude et l'application des solutions proposées par les créditistes.

**M. Jacques Olivier (Longueuil):** Monsieur le président, en premier lieu, j'aimerais signaler à la Chambre que, par mesure d'économie, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat, j'aimais mieux laisser l'opposition critiquer le temps qu'on perd ici, parce que, n'oublions pas qu'à \$24,000 par année, des travailleurs attendent qu'il y ait justice grâce au bill qu'on présente.

J'ai écouté tantôt le député de Villeneuve (M. Caouette) expliquer comment il protégerait les travailleurs par le bill C-89. Il me semble, monsieur le président, que le député de Villeneuve n'a pas compris l'essence du bill C-89. Il disait tantôt que la société *Irving* voulait redistribuer les profits à ses employés et qu'on l'avait empêchée de le faire. Je demande au député de Villeneuve s'il a des preuves que cette société voulait redistribuer ou si ce n'était pas plutôt le contraire, à savoir que la société sachant que notre contrôle était tellement efficace, pouvait se permettre d'offrir cela et savoir par la suite que la commission de contrôle le refuserait. C'est plutôt cela qui s'est produit. J'aimerais savoir, monsieur le président, si de telles sociétés, de la façon qu'elles agissent, veulent vraiment rétablir les faits, veulent vraiment prendre les bénéfices excessifs qu'elles font pour les donner aux travailleurs. J'en doute grandement, monsieur le président. Les amendements qui sont apportés par le bill C-89, monsieur le président, visent à donner une justice encore plus grande aux travailleurs. Ceux qui se sentent violés dans leur convention collective après des demandes justes et raisonnables et qui se disent que la Commission pourrait s'être trompée dans sa décision veulent avoir un droit d'appel, chose qu'ils n'avaient pas auparavant.

Par le bill C-89, nous allons permettre à ces gens d'avoir un droit d'appel, ce qui est extraordinaire, je pense, au temps où on vit. Je crois qu'il est juste et raisonnable que tous les travailleurs du Canada aient le droit d'appel devant cette commission, et c'est ce à quoi vise le bill C-89 qu'on étudie aujourd'hui. J'aimerais comprendre le député de Villeneuve quand il vient dire ici, monsieur le président, qu'on va strictement à l'encontre des travailleurs, alors que le bill C-89 lui a donné des droits, et des droits qui viennent confirmer les droits des travailleurs.

Je ne comprends absolument pas. Je me demande si initialement il avait vu le bill qui a créé la commission de contrôle. Cette commission de contrôle vise à examiner les offres monétaires qui se font tant au niveau de l'employeur que de l'employé. Je comprends mal, monsieur le président, que le Parti Crédit Social du Canada, qui se dit le défenseur de l'entreprise, vienne défendre d'immenses monopoles comme les sociétés *Irving* et d'autres. Je les comprends très mal, eux qui se sont toujours dits les défenseurs de la veuve et de l'orphelin, de prendre aujourd'hui la part des entreprises multinationales ou des grosses sociétés. Je ne le comprends absolument pas. Ou ils nous mentent à l'extérieur du Parlement, ou ici ils ne prennent pas au sérieux ce qu'il y a dans le bill C-89. C'est la question que la population canadienne se pose.

● (2050)

Monsieur le président, tout ce que je veux essayer de faire comprendre au Parti Crédit Social du Canada, c'est qu'il y a des gens, des travailleurs non syndiqués même, qui ont droit à de justes augmentations. Il y a des compagnies qui, elles, ont jugé qu'elles ne devaient pas accorder d'augmentations. Est-ce que nous, on vient les contrôler? Non. Mais il y a des compagnies qui ont décidé de jouer

### Loi anti-inflation

tout simplement en offrant beaucoup plus, sachant que nos mesures de contrôle seraient très efficaces, qu'elles empêcheraient l'augmentation qu'elles offrent. Or ce qu'elles ont fait, monsieur le président, et je suis certain que l'honorable député de Villeneuve a compris leur jeu, tout simplement, elles font des offres exorbitantes, afin que la commission anti-inflation les refuse, et l'odieux retombe sur le gouvernement et sur le dos du député de Villeneuve, car il est un député du Parlement. Il faudrait absolument que le député de Villeneuve entre en contact avec ces genres de compagnies, afin d'essayer de leur enseigner le civisme ainsi qu'un «paquet de choses» que lui ou d'autres de son parti aurait peut-être besoin de comprendre.

Monsieur le président, je pense que l'essence même des amendements proposés relativement à la commission de contrôle vise à protéger les travailleurs et à leur accorder un droit d'appel. J'entendais tantôt un autre député de l'opposition officielle lire un tableau des dépenses des ministres ou des sous-ministres. Il ne nous a pas lu un tableau de celles du chef de l'opposition (M. Clark), il nous a lu un tableau de celles du premier ministre, il ne nous a pas lu un tableau de celles que chaque député fait ici et qu'il est en droit de faire en vertu des lois. Il ne nous l'a pas dit, il n'a pas dit combien par année il dépensait en vertu des règlements qui nous permettent de dépenser. Il a oublié de le dire, monsieur le président. Je veux dire ici qu'on se sert de chiffres, on les sort du contexte, et on vient essayer de biaiser la philosophie même de nos amendements.

Or, j'aimerais rétablir les faits. Si des gens ont dépensé de l'argent, il est certain que cela a été fait en vertu de certains règlements ou de certaines lois, et si ces choses-là n'ont pas été faites en vertu de certains règlements ou de certaines lois, ou si ces choses-là étaient illégales, j'espère que les députés vont les dénoncer. J'espère que les députés vont donner des preuves, et dénoncer ces genres de choses-là, si ce n'est pas fait en vertu des lois et des règlements. J'aimerais qu'on le fasse, il faut absolument protéger les deniers publics. Et s'il y a des gens ici qui dépensent de l'argent inutilement et illégalement, c'est le devoir de chaque député à la Chambre de venir le dire et de prouver ce qu'il avance, et non pas laisser des doutes à l'effet qu'il n'y a strictement que les députés d'un côté de la Chambre qui font des dépenses excessives et que ceux de l'autre côté sont des anges purs, qui, eux autres, ne dépensent pas, mais qui, au contraire, en prennent dans leurs poches pour en donner à Sa Majesté tous les jours.

Je pense, monsieur le président, qu'il y en a ici qui devront être plus réalistes. Qu'ils discutent donc du bill C-89 qu'on étudie actuellement, ceux qui sont ici pour défendre les travailleurs, les syndicats qui méritent notre respect, malgré le fait que ceux qui sont contre les syndicats se soient situés de l'autre côté de la Chambre. Je vois les députés néo-démocrates qui n'ont pas encore pris part au débat sur le bill C-89, vont-ils nous démontrer la justice inhérente au fait de présenter un bill comme C-89? Sinon, monsieur le président, ils auront failli à leur tâche, eux qui toujours ont dit qu'ils étaient là pour protéger non pas les syndiqués mais les syndicats, il y a une nuance à faire. Je suis prêt à protéger les travailleurs, les syndiqués, mais je ne suis pas prêt à protéger des structures qui ne représentent absolument rien.

Et le député de Villeneuve tantôt voulait protéger les multinationales et les compagnies. Je suis davantage disposé à protéger les travailleurs et ceux qui sont démunis, qui ne sont pas syndiqués, que de protéger les grosses compagnies et les gros syndicats.